



## Litige avec son patron amende

Par **9966**, le **07/02/2009** à **10:47**

bonjour ,je suis chauffeur routier en contrat de professionelisation.  
mon patron me demande 650€ pour une facture de dépannage car je me suis enliser j'ai été  
obliger de faire un demi tour car il mettait une déviation a t'il le droit

Par **julius**, le **07/02/2009** à **11:01**

Toute sanction pécuniaire est interdit par la loi.  
N'acceptez ni de faire un paiement , ni aucune retenu sur salaire.

En revanche , il peut vous sanctionner d'un avertissement , mise a pied , etc...

Par **Visiteur**, le **07/02/2009** à **11:04**

bonjour 9966

je me permets d'intervenir car vous avez eu la politesse de dire bonjour et j'estime que julius  
pourrait en faire autant en vous répondant.

ce n'est pas faute de lui faire remarquer mais il trouve cela futile.

bon week end